

COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre janvier à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ondes, se sont réunis dans la salle polyvalente Jean Blanc, située chemin du Gâ, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur PAVAN, Maire, avec un public limité à 5 personnes.

Etaient présents : Mme ASPE Magali, M. BARRETEAU Blaise, Mme BOISSIE Jacqueline, M. DARLES Nicolas, Mr DIMARCH Bernard, Mme FABIAN Martine, Mme FRANCHINI Nathalie, Mme GANOT Claudine, M. PAVAN André, M. RECOULES Michel, M. SABOUREAU Jean-François, M. TERCENIO Jean-Claude et M. VALADE Patrick.

Etaient absents : M. BRUDEY Stéphane et Mme PARO Josiane.

Secrétaire : Mr SABOUREAU Jean-François.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 9 NOVEMBRE 2020

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

1- PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2019 DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE

Chaque année, le Président du SDEHG adresse au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport d'activité a été présenté par Monsieur Patrick VALADE, délégué au syndicat.

L'Assemblée a pris acte de la présentation du rapport d'activité 2019 du SDEHG.

2- PROCEDURE DE PETITS TRAVAUX URGENTS SDEHG

Afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux urgents d'éclairage public et de signalisation tricolore relevant de la compétence du SDEHG, il y a lieu de prendre une délibération de principe autorisant le Maire à engager ces travaux pour toute la durée du mandat, dans la limite de 10 000€ annuels de contribution communale. Pour chaque dossier ainsi traité, une lettre d'engagement financier sera signée par le Maire.

Monsieur le Maire a été autorisé à signer tout document relatif aux travaux correspondants.

3- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SERVICE DE DROIT COMMUN POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS ENTRE LA COMMUNE D'ONDES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTS TOLOSANS

Un service d'instruction des actes d'urbanisme a été créé au sein de la communauté de Communes Save et Garonne depuis le 1^{er} janvier 2013.

Suite aux dernières élections municipales et communautaires, il y a lieu de signer une nouvelle convention de mise à disposition d'un service commun pour l'instruction des actes d'urbanisme du 01/01/2020 au 31/12/2027.

Cette convention a pour objet de fixer les conditions et modalités de mise à disposition des services communautaires au profit de la commune afin d'exercer la mission « instruction des Autorisations du Droit des Sols »

Monsieur le Maire a été autorisé à signer cette convention et à prendre un arrêté déléguant la signature aux agents du service urbanisme de la CCHT à compter du 1^{er} janvier 2020.

4- DETERMINATION DU MONTANT DES ASTREINTES EN MATIERE D'INFRACTIONS D'URBANISME

En matière d'urbanisme, la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 permet désormais à l'autorité compétente, après qu'un procès-verbal ait été dressé, de mettre en demeure l'auteur de constructions, d'aménagements, d'installations ou de travaux non autorisés.

L'autorité compétente peut assortir la mise en demeure d'une astreinte d'un montant maximal de 500 € par jour de retard. Le montant total des sommes résultant de l'astreinte ne peut excéder 25 000 €.

Il a été décidé de fixer le montant de l'astreinte pour les infractions en matière d'urbanisme à 30.00€ par jour de retard.

5- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « APE – LES P'TITS CAILLOUX ONDAINS »

Il a été approuvé l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200€ à l'association des parents d'élèves « APE – LES P'TITS CAILLOUX ONDAINS » pour l'année 2021.

6- TRAVAUX DE REHABILITATION, D'AGRANDISSEMENT ET DE MISE EN ACCESSIBILITE DU RESTAURANT SCOLAIRE – CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

Par délibération N°19-5-31 du 2 juillet 2019, il avait été décidé d'approuver les travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité du restaurant scolaire et de retenir l'offre de Christian PERAL, architecte pour assurer la Maîtrise d'œuvre.

Après une étude plus détaillée, il était souhaitable de revoir le projet initial. En effet, le bâtiment actuel bénéficie d'une petite surface et d'un fonctionnement peu performant. Le nouveau projet porte sur la réhabilitation du bâtiment actuel, la création d'une extension avec mise en accessibilité.

Il a été décidé d'annuler et de remplacer la délibération N°19-5-31 du 2 juillet 2019, d'approuver ces nouveaux travaux, de retenir l'offre la mieux-disante de Christian PERAL, architecte pour un montant de 34 000.00€ HT pour assurer la Maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire a été autorisé à signer le devis correspondant et tous documents y afférents. Les crédits seront prévus au BP 2021.

7- TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DANS LE CADRE DE L'ECOLE NUMERIQUE – DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 31

La commune a répondu à l'appel à projets « Ecole numérique Innovante et Ruralité » lancé par le Ministère de l'éducation nationale. Ce projet nécessite des travaux d'électrification pour la pose des équipements en système de visualisation collectif interactif. Le coût total est estimé à 1 303.50 € HT.

Il a été sollicité l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre de ces travaux au taux le plus élevé.

8- RESTAURATION DES REGISTRES D'ETAT CIVIL – DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 31

La commune envisage d'entreprendre un travail de restauration des registres d'Etat Civil. Il a été fait appel à un atelier spécialisé pour restaurer 5 registres très abimés afin d'assurer leur pérennité. Il s'agit des années de 1894 à 1942.

Les Archives Départementales de la Haute-Garonne ont été consultées sur le projet et sur le prestataire retenu.

Il a été décidé de retenir l'entreprise SASU HARDY SCOUNT COLLECTIVITE pour un montant de 2 420€ HT et de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre de cette opération, au taux le plus élevé.

9- ACQUISITION D'UNE ARMOIRE FORTE IGNIFUGE – DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 31

La commune envisage l'acquisition d'une armoire forte ignifuge afin de protéger les registres d'état civil et autres documents irremplaçables en cas d'incendie ou de vol.

Il a été décidé de retenir l'entreprise SASU HARDY SCOUNT COLLECTIVITE pour un montant de 1 320.00€ HT et de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre de cette acquisition, au taux le plus élevé.

10- REALISATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS – DEMANDE D'AIDES

La commune a le projet de création d'un terrain multisports au niveau des aires de loisirs. Cet équipement répondra aux attentes de la population, en particulier des jeunes. Il pourra servir aux habitants, aux associations, à l'école ainsi qu'aux lycéens du LEGTA. Il sera en accès libre et gratuit et permettra la pratique d'une multitude de sports.

Le coût prévisionnel des travaux estimés à 69 829.00€ HT a été approuvé et une aide financière sera sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la Région Occitanie dans le cadre de cette opération, au taux le plus élevé.

11- REMPLACEMENT DES VOILETS DE LA MAIRIE – DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 31

Il a été décidé de remplacer 3 paires de volets bois de la Mairie par des volets en composite et d'approuver le coût prévisionnel des travaux estimés à 4 177.59€ HT.

Une aide financière va être sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre de cette opération, au taux le plus élevé.

12- TRAVAUX DE SECURISATION DE L'ECOLE PRIMAIRE – PPMS - DEMANDE D'AIDE AUPRES DE L'ETAT

Il a été approuvé les travaux de réfection de la clôture de l'école primaire (portail et clôture) et le coût prévisionnel des travaux estimé à 6 448.20€ HT.

Une aide financière va être demandée auprès de l'Etat au taux le plus élevé dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

13- RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - SERVICE TECHNIQUE

Il est nécessaire d'engager un Adjoint Technique contractuel afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour assurer l'entretien des bâtiments communaux et des espaces publics : voirie, espaces verts.

Cet agent sera recruté du 26 janvier 2021 au 25 janvier 2022 sur la base de 30 heures hebdomadaires et sera rémunéré sur la base de l'Indice Brut du 3^{ème} échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial (Echelle C1).

14- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 1ER FEVRIER 2021

Par délibération 20-8-51 du 9 novembre 2020, un poste d'adjoint technique territorial a été créé sur la base hebdomadaire de 28 heures, à compter du 1^{er} février 2021.

Le nouveau tableau des effectifs a été adopté.

15- QUESTIONS DIVERSES

Lecture du courrier de demande de création de MAM

Ondes, le 6 janvier 2021

Le Maire,
André PAVAN



